FDC 90
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TERRITOIRE DE BELFORT
Un petit plus nature

LA LETTRE DU TERRITOIRE

N° 12

Le Mot du Président

A l'aube de cette nouvelle saison, je souhaite remercier tous les participants à notre dernière Assemblée Générale qui, grâce à leur écoute, leur retenue et leur sens des responsabilités ont permis un déroulement constructif et serein de cette Assemblée Générale.
A l'occasion de cette AG, vous avez à nouveau accordé votre confiance aux administrateurs qui souhaitaient se représenter, ce qui nous conforte dans notre gestion de votre Fédération. Vous avez également élu trois nouveaux administrateurs, Messieurs Gérard REMY et Thierry LIBLIN pour le secteur nord et Monsieur Julien TACQUARD, notre benjamin, pour le secteur centre.
Bienvenue à eux dans la sphère fédérale où nous sommes très heureux de les accueillir et je suis convaincu que leurs compétences apporteront un coup de jeune salvateur à votre Fédération et qu'ils enrichiront les débats de votre Conseil d'Administration pour le plus grand bien de la chasse terrifortaine.
Je profite de cette tribune pour remercier les chasseurs qui ont apporté leurs suffrages aux administrateurs réélus ou élus à l'occasion de cette Assemblée Générale qui a été d'une excellente tenue, de l'avis même des élus et des représentants de l'administration.
Je souhaite remercier également tous les administrateurs qui, suite à cette élection, m'ont renouvelé unanimement leur confiance au poste de Président de votre Fédération. Croyez bien que je mesure la charge de plus en plus lourde des responsabilités qui m'incombent et soyez assurés, chers amis chasseurs, que je mettrai tout en œuvre pour maintenir la pérennité de votre Fédération, constamment remise en cause par notre instance nationale, et défendre vos intérêts et vos justes revendications.

Une de mes priorités, lors de ce nouveau mandat, sera d'agir sur la capacité d'accueil de nos territoires qu'il va nous falloir améliorer en continuant nos actions engagées depuis quelques années et être innovant avec de nouvelles démarches favorables à la biodiversité.

Pour ce qu'il en est de nos moyens financiers, toujours aussi spécifiques et incontournables, il nous faudra, comme c'est déjà le cas pour l'examen du permis de chasser, réfléchir à mutualiser certaines actions avec les Fédérations voisines pour tenter de réduire autant que faire se peut nos coûts de fonctionnement.
Toujours sur le plan financier, mais sur le chapitre dégâts, cette saison risque bien malheureusement d'être, comme partout en France, l'année des records, avec à la clé une ardoise « salée ». D'ores et déjà, grâce à la nouvelle réglementation mise en place cette année, je vous encourage à chasser le sanglier en battue en plaine dès le 15 août, et à tout mettre en œuvre pour réduire les populations de sangliers et protéger, autant que faire se peut, les cultures dans les endroits sensibles en partenariat avec les agriculteurs locaux.

Vos administrateurs et moi-même sommes actuellement mobilisés par la rédaction du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, (qui est en phase finale), celui-ci ne sera pas signé par Monsieur le Préfet cet été du fait d'une nouvelle réglementation contraignante imposant une période de consultation, avant toute publication d'arrêté ayant une influence sur l'environnement, ce qui ne va pas manquer d'allonger les délais de parution. Sur ce dossier, les services préfectoraux nous ont fait part de leur décision de proroger l'actuel schéma jusqu'à la fin de l'année dans l'attente de la validation de notre nouveau document.

En cette période estivale, permettez-moi de conclure en vous souhaitant de bonnes vacances, ainsi qu'une excellente saison de chasse agrémentée de nombreuses joies cynégétiques en toute complicité avec vos chiens.

Daniel KITTLER
Président FDC 90
Chasseur et fier de l'être

Après deux ans de préparation, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) a réuni en 2012 un groupe de travail afin de planifier sur l'ensemble des 45 départements adhérents situés au nord d'une ligne reliant le Morbihan jusqu'aux Hautes-Alpes, un programme d'investigation d'une ampleur inégalée sur une maladie bactérienne majeure en réémergence : la leptospirose. Il s'agit d'une zoonose (maladie infectieuse des animaux pouvant atteindre l'homme) présente sur l'ensemble des continents. Elle est provoquée par une bactérie de la famille des Leptospires et de l'ordre des Spirochètes (de même que la syphilis ou la maladie de Lyme, mais pas les mêmes modes de contamination).

Dans l'environnement, les leptospires se développent principalement dans les reins de certains mammifères, sauvages ou domestiques, qui constituent des réservoirs desquels ils sont évacués par les urines. Ils contaminent ainsi les sols et les eaux de surface stagnantes ou courantes. Les bactéries attendent alors le passage d'un nouvel hôte et y pénètrent via les lésions cutanées et les muqueuses. Bien que pratiquement tous les mammifères puissent entrer en contact régulièrement avec les bactéries (présence d'anticorps dans le sang), leur sensibilité et leur aptitude à émettre des leptospires varie suivant chaque espèce. Certaines, quand elles sont infectées, sont sensibles et deviennent contaminantes. Certaines y résistent mais excrètent aussi les bactéries dans leur environnement, ce sont des réservoirs. D'autres, réceptives demeurent une impasse épidémiologique et ne transmettent rien.

La leptospirose peut avoir des conséquences graves en termes de santé animale ou humaine et d'économie. En effet, elle provoque dans les élevages bovins, ovins et porcins des avortements et des faiblesses chez les juvéniles diminuant par là même lourdement leur rendement. Les chiens et les chevaux y sont également très sensibles. Outre un affaiblissement sévère, cette pathologie entraîne régulièrement la mort pour les chiens et la cécité chez les chevaux.

L'homme de son côté est également susceptible de développer cette maladie qui provoque des fièvres très fortes, des douleurs intenses et des insuffisances rénales ou hépatiques pouvant être fatales dans les cas les plus graves. Entre 250 et 500 cas humains sont recensés annuellement dans l'hexagone. 5 à 10 % de ces cas s'avèrent très graves, parfois mortels (1%). La maladie n'étant cependant pas à déclaration obligatoire, ce chiffre ne représente qu'un minimum.

Toutes les activités en lien avec les milieux où l'eau est présente peuvent être considérées aujourd'hui comme à risque. Autant dire que les chasseurs sont plus qu'étroitement concernés.

Si des traitements antibiotiques à spectre large sont très efficaces quand la pathologie est diagnostiquée à temps, les leptospires représentent toutefois un groupe très complexe et difficile à contrôler. Il existe en effet un très grand nombre de souches bactériennes appelés « sérogroupes » qui n'ont ni la même pathogénicité, ni la même localisation dans le temps et l'espace, ni la même fréquence d'apparition, ni les même espèces hôtes. Ainsi plus de 20 sérogroupes et 300 sérovars, qui sont des souches entrainant des réponses immunitaires différentes, ont été décrits.
Aujourd'hui, grâce aux outils génétiques, les leptospires sont regroupés en 13 espèces pathogènes et 6 espèces saprophytes (non vulnérantes). Même si des vaccins existent, la complexité de ce groupe et l'importance croissante de cette zoonose chez l'homme, notamment dans l'hexagone, rend la prophylaxie (la stratégie préventive) très délicate mais aussi très attendue.

On sait que les rongeurs (rats, ragondins, rats musqués, etc.) représentent un réservoir majeur des leptospires. Ils n'en souffrent pas mais excrètent abondamment les bactéries dans l'eau. En revanche, trop peu d'études s'intéressent au potentiel de portage rénal et donc d'excrétion et de dissémination des autres espèces mammifères. Cela permettrait pourtant d'identifier les espèces génétiques et « sérovars » de leptospires les plus fréquents en France. **Ce dernier point est crucial en vue de développer des outils de prophylaxie efficaces.**

Le protocole retenu par l'ELIZ prévoit donc de collecter des reins d'animaux dont les prélèvements seront réalisés par les fédérations de chasseurs. Aucun animal ne sera prélevé spécialement pour cette étude. Les reins proviendront d'animaux tués à la chasse ou suite au piégeage ou accidentés sur les routes et collectés grâce à la structure opérationnelle du réseau SAGIR. L'objectif est d'obtenir 10 reins par espèce sur une vingtaine d'espèces mammifères par département, de la belette jusqu'au cerf, en excluant les rongeurs et les chiroptères. Une première étape d'analyse dite de screening sera effectuée par les Laboratoires Vétérinaires Départementaux à l'aide de la biologie moléculaire (PCR). Le laboratoire des leptospires à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (VETAGROSUP) prendra en charge l'identification génétique des échantillons positifs.

ASSEMBLEE GENERALE 2013 ……. Résultats des votes

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DES VOTES STATUTAIRES :

VOTE 1	timbre fédéral 2013/2014 à 82 €	OUI 87.64 %	NON 12.36 %
VOTE 2-1	timbre féd ; cotisation temporaire 9 jours 41 €	OUI 92.69 %	NON 7.31 %
VOTE 2-2	timbre féd ; cotisation temporaire 3 jours 21 €	OUI 93.94 %	NON 6.06 %
VOTE 3-1	taxe à l'hectare chassable d'une valeur plancher de 0.85€/ha + taxe modulable /UGC, avec constitution de réserve	OUI 71.49 %	NON 28.51 %
VOTE 3-2	taxe à l'hectare chassable d'une valeur plancher de 0.85€/ha + taxe modulable /UGC, sans constitution de réserve	OUI 51.70 %	NON 48.30 %
VOTE 4	affiliation à la FDC 90 à 90 €	OUI 85.18 %	NON 14.82%
VOTE 5	contrat de services <= 500ha 0.27/ha - > 500ha 0.13/ha	OUI 81.97 %	NON 18.03 %
VOTE 6-1	bracelet chevreuil 26 €	OUI 72.58 %	NON 27.42 %
VOTE 6-2	bracelet cerf/daguet 190 €	OUI 74.50 %	NON 25.50 %
VOTE 6-3	bracelet faon 120 €	OUI 76.50 %	NON 23.50 %
VOTE 6-4	bracelet biche 120 €	OUI 76.50 %	NON 23.50 %
VOTE 6-5	bracelet chamois 60 €	OUI 77.98 %	NON 22.02 %
VOTE 6-6	bracelet daim 50 €	OUI 77.45 %	NON 22.55 %

Les votes statutaires sont adoptés à la majorité des votants.

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DES VOTES CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE LA MOITIE SORTANTE DU CA :

- Jean-Pierre FORSTER 806 VOIX
- Thierry LIBLIN 725 VOIX
- Gérard REMY 717 VOIX
- Maurice ROSSELOT 865 VOIX
- Julien TACQUART 888 VOIX

Tous ces candidats sont élus à la majorité des votants

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT DE LA QUESTION ECRITE

Une question écrite adressée par Alain Geoffroy, président de l'UGC du Margrabant (3) a été réceptionnée conformément aux statuts fédéraux au siège social de la FDC 90

«Etes-vous pour : permettre la chasse du sanglier à l'affut (au mirador uniquement), en plaine et foret, tous les jours de la semaine pendant la période d'ouverture de la chasse »

POUR : 32.37 % CONTRE : 67.63 % *Cette proposition est rejetée.*

LES MEDAILLES DE 2013

Serge Besinge, Daniel Kittler, Jean Allègre, Denis Voegele, Yves Fresnel, Jean Dumont

ELECTION DU BUREAU FEDERAL

Lors du Conseil d'Administration du 14 mai 2013 le nouveau bureau de la FDC 90 a été mis en place

Président : Daniel KITTLER
Vice Président : Michel CONTINI
Secrétaire : Jean Pierre FORSTER
Trésorier : Maurice ROSSELOT
Trésorier Adjoint : Daniel JACQUES

DEGATS DUS AUX SANGLIERS

L'année 2013 s'annonce coûteuse en ce qui concerne les dégâts de gibier.
En effet, depuis novembre dernier, nous avons reçu à ce jour plus de 30 dossiers supplémentaires par rapport à 2012. Cela se traduit par un coût provisoire estimé à plus de 40 000€. Toutes les UGC sont touchées, même si la répartition des dégâts n'est pas homogène.
Plusieurs raisons expliquent ce phénomène :
- D'abord le manque de nourriture en forêt. L'année 2012 a été marquée par une très faible production en fruits forestiers et notamment en gland et faîne. Les sangliers encore présents en nombre ont donc manqué de nourriture en forêt.
- Ensuite, un hiver long, trop long. L'hiver sans avoir été très rude au niveau des températures a duré très longtemps et les animaux ont du puiser sérieusement dans leur réserves de graisses pour passer ce cap.
- Enfin, une neige importante, surtout sur les contreforts vosgiens. La neige a persisté de janvier jusqu'en avril et avec des hauteurs parfois importantes, d'où un déplacement des animaux, vers la plaine.
- Un printemps dans le prolongement de l'hiver. Le printemps a été trop pluvieux, trop froid aussi. Les semis de maïs ont mis parfois un mois pour lever, ou ont végété. Les sangliers ont eu beaucoup de temps pour se servir.

Ces trois phénomènes cumulés ont fait que les sangliers ont du chercher une autre nourriture plus variée et plus riche, et malheureusement, ils se sont servis dans les cultures et les prairies, même en altitude ce qui est nouveau.
Pour l'instant, le chiffre provisoire est déjà très important (le double d'une année normale). Il nous faut réagir en mettant un maximum de prévention pour limiter la casse dans les parcelles de maïs en lait.
De nombreuses parcelles sont déjà clôturées, c'est bien, mais cela ne suffira pas. Il faut maintenant prendre le taureau par les cornes et réguler la population.
Pour ce faire, l'affût a déjà commencé, ce sont près de 40 sangliers qui ont déjà été prélevés au 10 juillet, sans compter un nombre important d'animaux accidentés. Mais l'effort va devoir être fait à partir du 15 août, dans les parcelles de maïs en battue. Nous pensons que ce sera le seul moyen efficace de limiter les dégâts. **Notre présence sera primordiale**, nos odeurs ainsi que celle de nos chiens, les coups de feu devraient faire réfléchir les sangliers avant de sortir du bois. Nous savons que ce sera les vacances, mais pensez à chasser entre ACCA si nécessaire.
Il faut en passer par là, ou ce sera cette année les 100 000€ de dégâts (hors frais de gestion) qui seront atteints et donc une taxe à l'hectare multipliée par deux en 2014.
Nous comptons sur votre sens des responsabilités.

Dates d'ouverture / fermeture 2013 2014
Ouverture Générale le 08/09/2013 à 8 h
Fermeture Générale le 28/02/2014 au soir

	Ouverture	Fermeture
Biche	01/11/2013	26/01/2014
Lièvre	13/10/2013	24/11/2013
Perdrix	08/09/2013	24/11/2013
Faisan	08/09/2013	24/11/2013
Lapin	08/09/2013	05/01/2014
Cerf	13/10/2013	26/01/2014
Daguet/Faon	08/09/2013	26/01/2014
Chevreuil (Brocard et jeune - 12 mois)	08/09/2013	26/01/2014
Chevrette	19/10/2013	26/01/2014
Chamois	08/09/2013	26/01/2014
Daim	08/09/2013	26/01/2014
Sanglier	08/09/2013	05/01/2014

Oiseaux de passage et Gibier d'Eau

⇨ Voir arrêté ministériel du 30/07/2008

Ouverture anticipée du gibier d'eau le 21/08 à 6 h 00 (sous réserve de modif), les jours suivants 2 heures avant le levé et 2 heures après le coucher du soleil

La Fédération organise une messe Saint Hubert le samedi **9 Novembre 2013 à 18h 00** dans l'église de Saint Dizier l'Evêque.

Les sonneur des « Echos du Rosemont » accompagnés de la chorale locale animeront la messe.

Un apéritif sera offert par la Fédération à l'issue de la messe.

SAINT HUBERT 2013

L'ABECASS organise le prochain concours « Saint Hubert » le 14 SEPTEMBRE 2013 qui se déroulera sur le territoire de chasse de l'ACCA de Danjoutin.

Pour tous renseignements et inscriptions vous pouvez contacter
Michel CONTINI au 06.11.01.31.25

15 AOUT 2013

Possibilité de chasser en battue, en plaine, le sanglier dans tout le département à compter du 15 aout 2013 (jour férié) puis les samedi et dimanche. Vos Présidents de chasse ont reçus mi juillet un imprimé à faire remplir aux agriculteurs chez lesquels vous allez chasser pour vous couvrir en cas de problèmes.

INFO SITE INTERNET

Certains d'entre vous semblent avoir des difficultés pour accéder à notre site internet. Après vérification et contrôle de notre prestataire informatique, les utilisateurs équipés de certains antivirus trop puissants bloquent l'accès au site. Veillez à diminuer le niveau de sécurité de votre logiciel antivirus et vous pourrez ainsi accéder aux informations de votre fédération.

PERMIS DE CHASSER / SESSION N° 2

Formation Théorique Obligatoire	Formation Pratique Obligatoire	Formation Théorique Complémentaire	Formation Pratique Complémentaire
Lundi 26 août 2013 à 19 h 00 FDC 90 - BELFORT	Mercredi 28 août 2013 à 19 h 00 FDC 90 - BELFORT	Mardi 10 septembre 2013 à 19 h 00 FDC 90 - BELFORT	samedi 12 octobre 2013 à 8 h 00 Centre Cyn. de Noroy le Bourg (70)
Mardi 27 août 2013 à 19 h 00 FDC 90 - BELFORT	Vendredi 30 août 2013 à 8 h 00 Centre Cyn. de Noroy le Bourg (70) *(Toute la journée)*	Examen théorique Jeudi 12 septembre 2013 18 h 00 - FDC 90	Examen pratique Mar 15 - Mer 16 - Jeu 17 octobre 201 Centre Cyn. de Noroy le Bourg (70)